

INOV

INSTANCE NATIONALE
DES OBTENTIONS VEGETALES



RAPPORT D'ACTIVITE

2020



Mot d'introduction

Une année particulière !

2020 fut marquée, de manière totalement inattendue, par la pandémie COVID-19, qui nous a tous surpris et qui restera à jamais gravée dans nos mémoires. C'est une première mondiale dans l'Histoire de l'humanité que d'assister, tous impuissants, à cette catastrophe sanitaire et à un blocage économique d'une telle envergure.

Malgré les confinements successifs imposés par le gouvernement français, l'INOV s'est adaptée et a su rester opérationnelle afin d'assurer ses missions et de maintenir ses services auprès de ses clients.

Tournons-nous vers l'avenir en y ajoutant quelques touches de couleurs.

Des anniversaires importants

Il convient de souligner que 2020 marque également le 50^{ème} anniversaire de la première loi donnant la possibilité aux créateurs de protéger leurs variétés nouvelles. Ce système sui generis est en effet apparu en France avec la loi 70-489 du 11 juin 1970, qui sera mise en œuvre l'année suivante, en 1971, avec la création du premier bureau octroyant les certificats d'obtention végétale.

L'INOV célébrera les 50 ans du système de protection en 2021 ... ainsi que le 50^{ème} anniversaire de l'adhésion de la France à l'UPOV.

Yvane MERESSE



Sommaire

I – INSTRUCTION DES DOSSIERS	3
I.1 - Réception et instruction des dossiers.....	3
I.2 – Dépôts 2020	3
I.3 – Evolutions sur la période [2019-2020].....	4
I.4 - Abandons et retraits	5
II – RELATIONS INSTITUTIONNELLES DE L’INOV	5
II.1 - Le Ministère en charge de l’Agriculture.....	5
II.2 - Les offices d’examen.....	6
II.3 – Le Comité Technique Permanent de la Sélection	7
II.4 - l’Office Communautaire des Variétés Végétales	7
II.5 - l’Union Internationale des Obtentions Végétales	8
III – RENCONTRES & ECHANGES	9
IV – PREPARATION DE L’ANNEE 2021	9



Yvane MERESSE © printemps 2020



I - INSTRUCTION DES DOSSIERS

I.1 - Réception et instruction des dossiers

Le bureau de l'INOV réceptionne les dossiers de demande de protection pour de nouvelles variétés végétales déposés par quiconque, personne morale ou personne physique (*jardinier amateur, start-up, PME, grands groupes...*) et en assure l'instruction administrative du dépôt à la délivrance. Pour plus d'information, vous êtes invités à consulter les pages web de l'INOV détaillant la procédure.



I.2 - Dépôts 2020



En 2020, l'INOV a ainsi reçu **93 nouveaux dossiers** pour des variétés candidates à la protection par certificat d'obtention végétale (COV).

Parmi ces dossiers, 11% ont été reçus par voie postale ; le restant étant reçu par messagerie électronique.

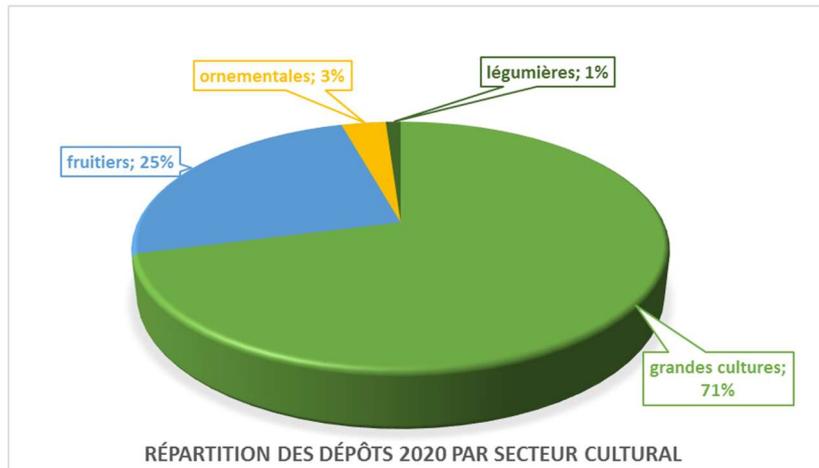
11 %
dépôts papiers

89 %
dépôts numériques

93 dépôts



Ce chiffre global est ensuite réparti selon les quatre grands secteurs cultureux comme l'indique la figure suivante :



Le secteur **des grandes cultures** domine avec **66 dépôts**, essentiellement en maïs et tournesol et quelques dépôts en colza et fourragères.

Le **secteur fruitier** affiche **23 nouveaux dépôts**, dont essentiellement des pommiers, des pruniers japonais ainsi que des abricotiers. A contrario, l'INOV n'energistre aucun

dépôt sur des espèces fruitières à petits fruits.

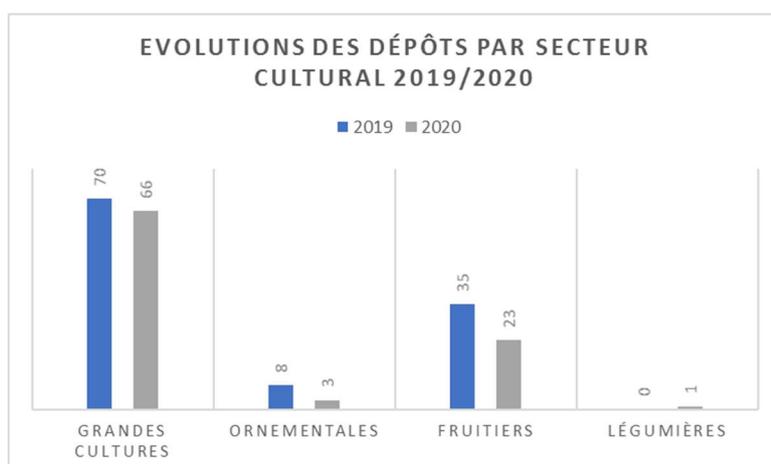
Le **secteur légumier** se caractérise par **1 dossier** de chicorée witloof.

Le **secteur ornemental** accuse une baisse importante par rapport à l'année précédente et concernent **3 dossiers** de rosiers.

1.3 – Evolutions sur la période [2019-2020]

D'une année sur l'autre, la comparaison des dépôts 2020 par rapport à ceux enregistrés en 2019, montre que **tous** les secteurs sont en **baisse** à l'exception toutefois des légumes dont les dépôts restent très marginaux.





 Les chiffres sont néanmoins sans appel et montrent que le secteur le plus touché est le **secteur des ornementales** accusant une **baisse de 62%**.

Les fruitières affichent également une baisse de 34 %.

1.4 - Abandons et retraits

Au cours de l'année 2020, l'INOV a enregistré :

- 50 retraits et,
- 124 abandons.

II - RELATIONS INSTITUTIONNELLES DE L'INOV

II.1 - Le Ministère en charge de l'Agriculture

L'INOV est en soutien du Ministère en charge de l'Agriculture. A ce titre, elle l'accompagne sur des sujets d'actualités touchant directement aux questions de propriété intellectuelle. Elle l'accompagne aussi dans les instances de l'OCVV et de l'UPOV, et prend part aux réflexions menées dans divers groupes de travail. Ce volet représente une importante part de l'activité de l'INOV.



II.2 - Les offices d'examen

L'INOV, étant une instance purement administrative, confie les essais techniques de distinction, d'homogénéité, et de stabilité (DHS) à des offices d'examen, habilités par l'OCVV. Elle choisit l'office d'examen selon ses compétences techniques sur l'espèce de la variété candidate à la protection.



L'office d'examen français est le GEVES vers qui l'INOV a sous-traité 89 examens techniques.



Lorsque certaines compétences manquent en France, il est régulier que l'INOV sous-traite des examens techniques au BSA en Allemagne. Pour cette année 2020, l'INOV a confié les 4 nouveaux dossiers de rosiers et de pommier.



Yvane MERESSE © printemps 2020



II.3 - Le Comité Technique Permanent de la Sélection



Le CTPS, Comité Technique Permanent de la Sélection des plantes cultivées, est une vieille institution. Elle a été créée en 1942, bien avant la création du système de protection des variétés et bien avant la création du GEVES. Le CTPS dépend, à l'instar de l'INOV, du Ministère en charge de l'Agriculture.

Etant donné que l'INOV et le CTPS sont accueillis tous deux dans les locaux du GEVES, leur proximité géographique favorise une étroite collaboration. Les échanges sont fructueux, comme les discussions sur les dénominations variétales ainsi que sur des enjeux techniques. L'INOV participe également aux comités pléniers du CTPS.

II.4 - l'Office Communautaire des Variétés Végétales



L'INOV reste, comme à l'accoutumée, présente aux côtés du Ministère de l'Agriculture lors des Conseils d'Administration de l'OCVV.

Le rôle de l'INOV consiste à apporter un soutien au Ministère dans un travail de fond, en amont de chaque conseil d'administration de l'agence européenne. Ce travail comprend la lecture et l'étude des documents qui sont présentés en conseil d'administration, le recueil d'informations techniques auprès de l'office d'examen GEVES sur les thèmes abordés. Cette phase amont est importante dans la mesure où elle permet d'identifier les enjeux pour la France. L'échange INOV-Ministère en amont des conseils d'administration de l'OCVV permet de définir, entre-autres, le contenu des interventions orales de la France.

II.5 - l'Union Internationale des Obtentions Végétales

UPOV De même, l'INOV participe activement aux sessions annuelles de l'UPOV, notamment au Conseil Juridique et Administratif, au Comité Consultatif, au Conseil ainsi qu'aux divers groupes de travail.

De nombreux sujets sont à l'ordre du jour :

☼ L'INOV poursuit son implication au sein du groupe de travail relatif à **l'outil de dépôt PRISMA** et maintient un contact régulier avec l'équipe technique de l'UPOV dans le but de poursuivre l'amélioration des formulaires de dépôt ;

Il a été décidé en octobre 2020, lors de sa 54^{ème} session du Conseil de :

☼ Réouvrir les notes explicatives sur les **variétés essentiellement dérivées** à la demande des obtenteurs. Un groupe de travail est créé et commencera ses travaux en 2021 auquel l'INOV prend part ;

☼ D'organiser un séminaire sur les **produits de la récolte** et sur l'utilisation non autorisée de matériel de reproduction ou de multiplication permettant d'échanger sur ce sujet. Le séminaire devrait se tenir en mai 2021 par des moyens virtuels ;

☼ D'initier une réflexion sur la mise en œuvre de l'exception relative aux actes accomplis dans un cadre privé à des fins non commerciales en faveur **des petits exploitants agricoles,**

Le programme d'actions au sein de l'UPOV s'annonce ambitieux.



III - RENCONTRES & ECHANGES

L'INOV a toujours le plaisir de rencontrer ses clients ou futurs clients. Elle a ainsi rencontré, dès janvier 2020, le cabinet de propriété industrielle, le Cabinet CHAILLOT, dont une antenne fut ouverte à Angers. Cette rencontre a permis d'apporter des réponses sur de futurs dossiers de protection et de présenter le système de protection pour les obtentions végétales.

IV - PREPARATION DE L'ANNEE 2021

Comme annoncé dès le mot d'introduction, l'INOV s'est investie dans la préparation du cinquantième anniversaire du système de protection en lançant des nouveautés qui seront mises en ligne au fil de l'année sur le site de l'INOV dans la rubrique « parutions ». A suivre ...



© GEVES - Tous droits réservés

GEVES ©avril 2005

